Le patronat accepte de soumettre au vote des actionnaires la rémunération des dirigeants

Réaction du Club des Entrepreneurs au rapport présenté ce jour.

Ce rapport permet de ne pas limiter les rémunérations ce qui aurait été un vrai crime contre le PDG « made in France ».

Le Club des entrepreneurs et ses 18500 adhérents se félicitent du travail de qualité réalisé par Laurence Parisot et ses équipes sur l'encadrement des rémunérations des dirigeants d'entreprises.

« Nous avions salué la décision réaliste et pertinente du ministre de l'économie et des finances, Pierre Moscovici de ne pas prendre de loi spécifique sur la gouvernance de nos entreprises. Nous saluons ici un rapport remarquable reflétant la réalité des salaires du monde de l'entreprise. En recommandant notamment l'introduction du say on pay, ce rapport propose que les actionnaires votent sur la politique de rémunération des dirigeants et sur le détail de leurs rémunérations accessoires : fixe, variable, bonus de bienvenue, indemnité de non-concurrence. C'est une grande avancée vers la transparence. C'est la consécration du salaire au mérite par l'introduction de la démocratie entrepreneuriale » déclare Guillaume Cairou, son Président.

Rappelant sa totale opposition à la limitation de celle des cadres dirigeants du privé, qui nuirait à la compétitivité des grands groupes français, Guillaume Cairou salue le courage du propos contenu dans ce rapport qui reconnaît qu'il y a un vrai sujet tout en l'abordant lucidement. « Les patrons ne sont pas des voyous. Ce rapport est salutaire parce qu'il évite que la stigmatisation et la dénonciation prennent le dessus en créant un racisme anti-entreprise. Il faut bien distinguer les types de rémunération parce que nous ne sommes pas favorables à ce qu'on touche à celle récompensant la prise de risques. Le Club des Entrepreneurs est favorable à ce qu'il soit mis fin à des primes délirantes lorsque l'entreprise ne réalise pas des performances économiques notables. »

« Je dis très simplement qu'effectivement la rémunération des dirigeants doit dépendre du conseil d'administration qui lui-même est entre les mains des actionnaires. Dans le bain international de la concurrence, on a besoin de pouvoir attirer les meilleurs talents internationaux. Alors que les talents nous quittent, nous ne redresserons pas notre économie sans ces génies porteurs de beaux projets innovants. Je regrette de constater combien de talents ont déjà quitté la France, et combien de dirigeants qui y songent. Il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt. Résider en France devient lourdement handicapant. Plus largement nos embauches du top management vont nécessairement se faire ailleurs qu'en France » affirme ainsi Guillaume Cairou.

Pour Guillaume Cairou « Ce rapport permet de ne pas limiter les rémunérations ce qui aurait

été un vrai crime contre le PDG made in France parce que les patrons qui s'en seraient sortis le mieux auraient été les cumulards, ceux qui ont plusieurs mandats sociaux notamment dans des filiales à l'étranger. Ne nous leurrons cependant pas, d'abord les patrons français sont en concurrence avec les patrons du monde entier, et ensuite la France ne figure qu'au cinquième rang du classement des patrons les mieux payés dans le monde . »

A propos du Club des Entrepreneurs :
Il compte aujourd'hui plus de 18 500 membres répartis dans la France entière ainsi qu'à l'international.
Le Club des Entrepreneurs est un réseau de créateurs et dirigeants d'entreprises qui ont tous, dans des secteurs d'activité différents, leur propre expertise, mais qui partagent une ambition commune : promouvoir l'esprit d'entreprendre et faire grandir leur entreprise.
http://www.clubdesentrepreneurs.org

A propos de Guillaume Cairou :
Président du Club des Entrepreneurs
Président de la Fédération Européenne du Portage Salarial,
PDG du Groupe Didaxis, leader du portage salarial en France,
Mentor à la CCIP au sein de l'Institut du Mentorat Entrepreneurial de Paris (IME)
Membre de CroissancePlus,
Auteur du livre « Créer son entreprise » aux éditions Jacob-Duvernet.

A propos de Didaxis :
Créée en 2004 par Guillaume Cairou, Didaxis est le numéro 1 du portage salarial en France avec plus de 5000 consultants et 50 agences dans 35 pays.
La société réalise un chiffre d'affaire estimé à près de 70 millions d'euros en 2013 en progression constante depuis 9 ans.
En 2010 Didaxis intègre la 1ère place du classement informatique Fast500 EMEA établi par Deloitte avec +2 234% de croissance.
Didaxis rejoint successivement le palmarès des PME les plus performantes de France 2011 et 2012.
www.didaxis.fr